

Réduire les blessures liées aux chutes grâce à un programme de prévention



FICHE SYNTHÈSE POR

Ce que la POR dit...

L'équipe participe au programme de prévention des chutes de l'établissement, fondé sur des données probantes, afin de réduire les blessures qui en découlent.

Ce que la POR exige

1. L'équipe suit les procédures organisationnelles pour offrir un environnement physique sécuritaire afin de prévenir les chutes et réduire les blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Assurer des environnements sécuritaires à l'usager, tant dans les locaux du CISSS que dans les espaces extérieurs que lors de soins à domicile.
- Connaître et appliquer les [précautions universelles](#) (voir les aide-mémoire des précautions par secteur d'activités) et savoir à qui se référer lorsque celles-ci ne sont pas respectées.

Ce que la POR exige

2. L'équipe suit la procédure organisationnelle pour effectuer un repérage* du risque de chutes et de blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Connaître les stratégies propres à son secteur clinique pour procéder au [repérage](#)* des usagers à risque de chute. Celles-ci peuvent consister en un repérage visuel ou trois questions de dépistage selon les secteurs cliniques (formulaires disponibles sur l'intranet). Des formations sont offertes pour chacun des secteurs d'activités sur l'ENA. (Voir 2e page)

*À noter que le repérage défini par Agrément Canada correspond au repérage visuel et au dépistage du CISSS des Laurentides.

Ce que la POR exige

3. L'équipe suit la procédure organisationnelle pour procéder à une évaluation complète d'un usager dont le repérage est positif pour le risque de chutes ou de blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Procéder à l'identification des facteurs de risques de chutes et des facteurs liés à un risque accru de blessures associées à une chute lorsque le dépistage s'est révélé positif.
- Utiliser les [formulaires spécifiques](#) à chaque secteur clinique et les modalités d'application de ceux-ci sont détaillés dans la *Programme de prévention des chutes au CISSS des Laurentides*. Les procédures d'évaluation pour chacun des secteurs sont également présentées dans les formations disponibles sur l'ENA. (Voir 2e page)

Ce que la POR exige

4. L'équipe met en œuvre des interventions visant à prévenir les chutes et à réduire les blessures qui en découlent dans le plan de soins et services individualisé de l'usager.

Comment s'y conformer

- Élaborer, en partenariat avec l'usager et ses proches, des stratégies de prévention des chutes personnalisées en fonction des facteurs de risque identifiés.
- Rédiger un PI ou un PTI pour tous les usagers à risque de chute, c'est-à-dire présentant des facteurs de risque sur lesquels il est possible d'agir.
- Mettre en place des stratégies de prévention des chutes et des blessures associées comme le réaménagement de l'environnement et l'application de dispositifs de protection individualisés et respecter les procédures organisationnelles sur [l'application des mesures de remplacement et l'utilisation exceptionnelle de mesures de contrôle](#).
- Communiquer les [informations lors des transitions de soins](#).
- Utiliser les [outils d'enseignement](#) à l'usager.
- Procéder à une réévaluation régulière des facteurs de risque.
- Suivre la formation sur le suivi clinique post-chute. (Voir 2e page)

Réduire les blessures liées aux chutes grâce à un programme de prévention

Ce que la POR dit...

5. L'équipe suit la procédure organisationnelle pour déclarer les chutes et les blessures qui en découlent comme incidents et accidents survenus lors de la prestation des soins et services.

Comment s'y conformer

- [Déclarer](#) toutes chutes ou quasi-chutes à l'aide du formulaire « Rapport de déclaration d'incident ou d'accident (AH-223-1) ».
- Respecter la procédure du secteur clinique liée à la gestion des incidents.

Ce que la POR dit...

6. L'équipe participe à des activités d'apprentissage continues sur le programme de prévention des chutes et de réduction des blessures qui en découlent.

Comment s'y conformer

- Offrir les formations appropriées aux équipes du secteur clinique. (Voir ci-dessous les formations offertes)
- Planifier pour vos équipes des activités d'apprentissage des connaissances sur la prévention des chutes et des blessures liées aux chutes (ex. tables rondes, pratiques réflexives, analyses rétrospectives, simulations, etc.)

Ce que la POR dit...

7. L'équipe participe à des activités visant à améliorer le programme de prévention des chutes et à réduire les blessures qui en découlent dans le cadre du plan intégré d'amélioration de la qualité de l'établissement.

Comment s'y conformer

- Effectuer des audits selon la programmation du [Programme d'audit du CISSS](#)
- Analyser et [diffuser](#) les résultats obtenus
- Réaliser un plan d'action, au besoin, selon les résultats obtenus
- Échanger avec les équipes pour trouver des pistes d'amélioration
- Effectuer les analyses sommaires ainsi que les suivis nécessaires aux déclarations AH-223 émises
- Effectuer des sondages de satisfaction auprès de la clientèle et leurs proches aidants
- Rapporter au comité de vigie - prévention des chutes les enjeux et défis rencontrés dans la pratique. Le comité de vigie assure l'actualisation du programme en fonction des données probantes et des besoins soulevés par les intervenants.

Formations offertes

Formation générale obligatoire pour tous :

Le programme de prévention des chutes du CISSS des Laurentides – volet général (ENA 11072)

Formations spécifiques par secteur clinique :

- Services de type ambulatoire (ENA 11499);
- Clientèle jeunesse (ENA 11503);
- Services de courte durée (ENA 11505);
- Secteur de longue durée (ENA 13012);
- SAD et services dans la communauté (ENA 13905)

Formation spécifique post-chute :

Suivi clinique infirmier post-chute (ENA 12643)

Page intranet et documentation

À quelques clics!



La page intranet « [Prévention des chutes](#) » rassemble toutes les informations relatives au programme de prévention des chutes et des outils qui en découlent.

Une page « [Prévention des chutes](#) » est également disponible sur le site internet Santé Laurentides afin de rendre accessible aux usagers et leurs proches de l'information et des outils en matière de prévention des chutes.

La prévention des chutes, c'est l'affaire de tous!

